

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 9 juillet 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

« Ces dernières années, la question de la reconnaissance de l'écocide comme crime s'est imposée dans le débat public international, soutenue notamment par des organisations telles que *Stop Ecocide International*, qui plaide activement pour l'inscription de l'écocide parmi les crimes reconnus par la Cour pénale internationale.

En février 2025, la Belgique a marqué un tournant important en devenant le premier pays de l'Union européenne à inscrire le crime d'écocide dans son droit national. Cette décision vise à lutter contre les atteintes graves, massives et durables portées à l'environnement, tout en rejoignant un mouvement international croissant en faveur d'une reconnaissance juridique forte de ce type de crime.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

- Quelle est la position du Gouvernement quant à la reconnaissance du crime d'écocide, à l'image de la démarche entreprise par la Belgique ?
- Des réflexions sont-elles actuellement en cours au niveau national ou européen pour avancer en ce sens ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député